

H2 - L'EUROPE ENTRE RESTAURATION ET RÉVOLUTION (1814-1848) : UN CONTINENT QUI FAIT TABLE RASE DU PASSÉ ?

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. 1 page 56 : « L'Europe des souverains »

Doc. 3 page 57 : « Le réveil des peuples »

- Après la défaite de Napoléon et le démantèlement de l'Empire en 1815, la peur que des mouvements révolutionnaires ressurgissent incite les monarchies européennes à agir : les monarques vainqueurs de Napoléon se réunissent au congrès de Vienne (1814-1815) pour tenter d'effacer l'empreinte de la Révolution française et de l'Empire napoléonien et pour redessiner la carte de l'Europe : ils effectuent une **restauration** (nom donné en France, en « Italie » et en « Allemagne » à la période 1815-1830 qui correspond au retour de monarchies autoritaires et conservatrices) de l'ordre ancien.
- Mais ces monarques ne veulent pas tenir compte des aspirations des peuples à disposer d'eux-mêmes (notamment leur volonté de créer un État pour chaque nation). Par deux fois, en 1830 et en 1848, l'équilibre monarchique est ébranlé par des **révolutions** (soulèvements violents d'une population qui renversent l'ordre politique et social) en France et en Europe.
- **Problématique : Pourquoi les idées de liberté et d'indépendance ne parviennent-elles pas à s'imposer en Europe et en France dans la première moitié du XIX^{ème} siècle ?**

I. Le triomphe de l'ordre monarchique en Europe : 1814-1848

A. Le congrès de Vienne réorganise la carte de l'Europe

Point de passage et d'ouverture 1 : 1815 : Metternich et le congrès de Vienne (pages 66-67)

Doc. 1 page 56 : « L'Europe des souverains »

Doc. 4 page 67 : « L'Europe en 1815 »

Doc. 5 page 67 : « Le nouvel ordre européen »

Consigne : En analysant les documents, vous mettrez en évidence les acteurs présents au Congrès de Vienne ainsi que les décisions politiques et territoriales qu'ils ont prises.

- De **septembre 1814 à juin 1815**, les souverains qui ont vaincu Napoléon I^{er} se réunissent lors du **congrès de Vienne** pour fixer les nouvelles frontières des États européens. Le congrès est présidé par **Metternich**, le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, pays organisateur du congrès. Les puissances qui prennent l'essentiel des décisions sont l'Autriche (Metternich), la Russie (**Alexandre I^{er}**), le Royaume-Uni (**Castlereagh**) et la Prusse (**Frédéric-Guillaume III**). La France, représentée par **Talleyrand**, son ministre des Affaires étrangères, fait les frais du congrès car Napoléon I^{er} a été vaincu et contraint à abdiquer.
- Le congrès veut la restauration du système politique qui a précédé la Révolution française en 1789. Le pouvoir des monarques doit être rétabli dans tous les pays d'Europe. Les Bourbons sont remis sur le trône en France avec **Louis XVIII** et en Espagne avec **Ferdinand VII**. Pour garantir les décisions prises lors du congrès de Vienne, deux alliances militaires sont signées, permettant de réprimer d'éventuels troubles révolutionnaires : la Sainte-Alliance (septembre 1815) entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, permettant puis la Quadruple Alliance (novembre 1815) avec l'Autriche, la Russie, la Prusse et le Royaume-Uni.
- Le congrès de Vienne réorganise également la carte de l'Europe :
 - la France perd ses conquêtes napoléoniennes et retrouve ses frontières de 1792 ;
 - la Russie annexe la Pologne, la Bessarabie et la Finlande ;
 - la Prusse annexe des États allemands au Sud et à l'Ouest de son propre territoire ;
 - la Hollande annexe la Belgique (prise à la France) ;
 - le Piémont-Sardaigne annexe Nice et la Savoie (pris à la France)
 - la **Confédération germanique** (union politique de la Prusse, de l'Autriche et de 38 autres petits États allemands) est créée.

B. Le développement du mouvement des nationalités

Doc. 1 page 72 : « La fête de la Wartburg et la destruction des actes du congrès de Vienne »

Doc. 3 page 72 : « Mazzini et les associations libérales italiennes »

• Les revendications des peuples ne sont pas prises en compte. Les **mouvements libéraux** (mouvements de lutte contre le pouvoir absolu, pour l'adoption d'une constitution et la conquête de libertés individuelles) aspirent à plus de libertés et de droits. L'unité ou l'indépendance de nations divisées ou dominées sont des préoccupations majeures pour les **mouvements nationaux** (mouvements revendiquant le droit des nations à être reconnues en tant que peuple souverain et à leur tête de leur propre État). En Allemagne, en Italie, en Pologne ou en France, des groupes s'organisent clandestinement pour faire triompher leurs idées : les *Burschenschaft* en Allemagne, les *Carbonari* autour de **Giuseppe Mazzini** en Italie...

Point de passage et d'ouverture 2 : 1822 : Le massacre de Chios (pages 68-69)

Récit de l'indépendance grecque (1821-1830) à partir des documents 2 et 3 page 68

• Les premières vagues révolutionnaires ont lieu dès les années 1820. Les Grecs, en révolte à partir de 1821 contre l'Empire ottoman, parviennent à rallier l'opinion européenne à leur cause (**philhellénisme**), ce qui pousse la France, le Royaume-Uni et la Russie à les aider dans leur marche vers l'indépendance (1830). Les **massacres de Chios en 1822** reçoivent un écho favorable au sein du **romantisme** (courant artistique de la première moitié du XIX^{ème} siècle prônant la passion, l'imagination, le mouvement et les couleurs vives) auquel appartient **Eugène Delacroix**.

Doc. 1 page 70 : « Les révolutions de 1830-1832 »

Doc. 2 page 70 : « Une constitution pour la Belgique »

Doc. 4 page 71 : « L'insurrection polonaise écrasée »

• En revanche, aucun État européen ne se mobilise pour empêcher la répression russe du soulèvement polonais à Varsovie. De même, les révoltes allemande et italienne sont réprimées par l'Autriche en 1831-1832. La Belgique, également soulevée en 1830, gagne son indépendance vis-à-vis des Pays Bas grâce à l'intervention de la France et du Royaume-Uni.

C. Une révolution européenne : le « Printemps de peuples »

Doc. 1 page 74 : « Le Printemps des peuples (1848) »

Doc. 2 page 74 : « Revendications à Prague »

Doc. 6 page 75 : « À Naples, le meilleur des rois continuant à faire régner l'ordre dans ses... »

• En 1848, les frustrations politiques sont toujours d'actualité : celle du **suffrage universel** (droit de vote accordé à tous les hommes, sans conditions), celle des libertés, celle du droit des peuples à réclamer leur unité (Allemagne, Italie) ou leur indépendance (minorités nationales en Autriche). La crise économique, qui frappe l'Europe dès 1846, accentue les tensions. De nombreuses nations entrent en rébellion dans le sillage de la France, soulevée en février 1848.

• La révolte débute à Vienne en février 1848 puis les foyers révolutionnaires se multiplient : Prague, Berlin, Budapest, Milan... Au cours des premiers mois, les insurgés remportent des succès : de nombreux monarques acceptent des **constitutions** (lois fondamentales fixant la nature du régime et la répartition des pouvoirs dans celui-ci) dans les États allemands et italiens. Dans certains cas, les républicains parviennent même à prendre le pouvoir (Venise, Rome). En Autriche, la révolution contraint Metternich, au pouvoir depuis 1809, à l'exil pour l'Angleterre. Certaines libertés – droit de parole, de réunion, d'association – sont accordées.

• Mais l'Autriche écrase la révolution à Prague en juin 1848 et à Vienne en octobre 1848. En Italie, l'Autriche et la France rétablissent le pouvoir du pape à Rome. En 1849, le roi de Prusse, **Frédéric-Guillaume IV**, refuse la couronne d'Allemagne parce qu'elle lui est offerte par un parlement élu. L'échec des révolutions n'est pourtant pas total. Outre le maintien de certaines réformes libérales (le Piémont-Sardaigne et la Prusse conservent leur constitution), le « **Printemps des peuples** » (1848) a prouvé la fragilité de certaines monarchies.

II. L'échec des monarchies constitutionnelles en France : 1814-1848

A. Louis XVIII ou l'acceptation du compromis politique : 1814-1824

Doc. vidéoprojeté : « Le retour des Bourbons sur le trône en 1814 : Louis XVIII »

Doc. vidéoprojeté : « 1830 : l'insurrection du peuple parisien »

- En 1814 puis en 1815, Louis XVIII – le frère cadet de Louis XVI – est mis sur le trône par les monarques européens vainqueurs de Napoléon I^{er}. Pour rallier l'opinion publique, qui ne voit pas cette Restauration d'un très bon œil, le roi accepte une partie des acquis de la Révolution. Contrairement aux ultraroyalistes et à son frère Charles (le futur Charles X qui montera sur le trône en 1824), Louis XVIII comprend qu'un retour à la monarchie absolue est impossible.
- Louis XVIII impose le remplacement du drapeau tricolore par le drapeau blanc de la monarchie mais la Charte constitutionnelle de 1814 montre sa volonté de compromis : celle-ci met en place une monarchie constitutionnelle (régime politique dans lequel le pouvoir du monarque est limité par une constitution ou une charte).

Doc. 1 page 58 : « Louis XVIII octroie la Charte (4 juin 1814) »

Doc. 2 page 58 : « Le système politique de la Charte de 1814 »

Consigne : En analysant les documents, vous montrerez qu'ils empêchent tout retour à la monarchie absolue mais qu'ils réaffirment aussi des principes conservateurs (devoir maison).

Point méthode : Analyser un texte en histoire

- on commence par citer le texte entre guillemets en maquant le numéro des lignes ;
- éventuellement, on reformule les citations (si leur sens est compliqué) ;
- enfin, on apporte des connaissances tirées du cours pour expliquer la citation.

Citation	Reformulation	Explication
La Charte constitutionnelle de 1814 empêche tout retour à l'absolutisme		
<ul style="list-style-type: none"> - Le roi dispose du pouvoir exécutif ; les députés et les pairs ont le pouvoir législatif - Les citoyens payant le cens élisent les députés - « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions » (lignes 26-27) 		<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs sont séparés : une seule ne peut pas concentrer tous les pouvoirs. - Le suffrage censitaire, mis en place en 1790, est rétabli - Les libertés politiques des Français, affirmées par la DDHC en 1789, sont rétablies
Mais la Charte constitutionnelle de 1814 réaffirme des principes conservateurs		
<ul style="list-style-type: none"> - « Bien que l'autorité tout entière résidât dans la personne du Roi » (lignes 1-2) - « Cependant, la religion catholique est la religion d'État » (lignes 23-24) 	<ul style="list-style-type: none"> - La première phrase rappelle que l'autorité politique est entre les mains du roi. - L'expression « religion d'État » signifie que c'est la religion de tous les Français 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce principe remonte à la monarchie absolue, en place avant la Révolution française. - La liberté de culte est mise à mal : on revient à la situation d'avant 1789.

Doc. vidéoprojeté : « Une victime de la Terreur blanche : le maréchal d'empire Ney »

Doc. 3 page 58 : « L'assassinat du duc de Berry (1820) »

- Majoritaires à la Chambre des députés en 1815, les ultraroyalistes se déchainent sur ceux qu'ils suspectent d'être républicains ou partisans des idées révolutionnaires : la « terreur blanche » fait des milliers de victimes, dont le maréchal Ney, fusillé en décembre 1815. De 1816 à 1820, les modérés reprennent le contrôle du gouvernement et font voter des lois libérales (élargissement du droit de vote, suppression de la censure pour les journaux...). Mais après l'assassinat du duc de Berry en 1820, les ultras reprennent le pouvoir et imposent un programme inspiré du conservatisme (idéologie qui prône des valeurs traditionnelles, autoritaires), dont la loi du double vote (1820) qui permet aux électeurs les plus riches de voter deux fois.

B. Charles X ou l'échec du retour à l'absolutisme : 1824-1830

Doc. 4 page 59 : « Le sacre de Charles X à Reims, le 29 mai 1825 »

Doc. vidéoprojeté : « Les ordonnances du 25 juillet 1830 »

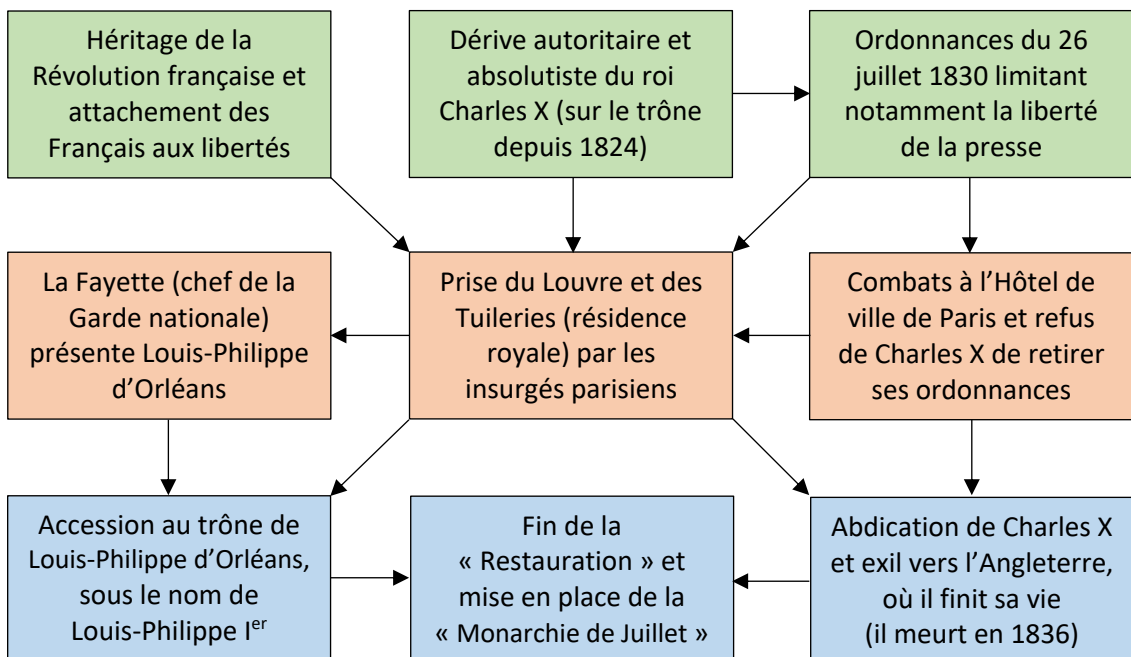
- Louis XVIII meurt en septembre 1824 : son frère lui succède sous le nom de **Charles X**. Sacré à Reims en mai 1825, il veut apparaître comme un roi de droit divin. Charles X impose deux lois qui le placent comme le protecteur des deux piliers de l'Ancien régime (noblesse et Église) : la loi du sacrilège punit de mort les profanateurs d'églises et la loi du milliard des émigrés prévoit l'indemnisation des nobles ayant fui pendant la Révolution et dont les biens ont été confisqués.
- Sous Charles X, des mesures autoritaires sont adoptées : la Chambre proteste mais le roi la dissout. En juillet 1830, l'opposition gagne les élections. Le roi signe alors quatre ordonnances qui suspendent la liberté de la presse, dissolvent la Chambre et modifient le système électoral.
- La promulgation des quatre ordonnances, le 26 juillet 1830, déclenche la « **révolution des Trois Glorieuses** » (27, 28 et 29 juillet 1830) à Paris. Les partisans du **libéralisme** (idéologie défendant les libertés politiques dans le cadre d'une monarchie) et les républicains y participent. Mais le pays n'est pas prêt pour une expérience républicaine. Le chef des libéraux, **Adolphe Thiers**, parvient à imposer son candidat au trône : Louis-Philippe d'Orléans, cousin de Charles X, qui est parti en exil. Il monte sur le trône sous le nom de Louis-Philippe I^{er}.

Point de passage et d'ouverture 3 : 1830 : Les Trois Glorieuses (pages 60-61)

Consigne : À l'aide des documents des pages 60 et 61, réalisez un schéma fléché mettant en évidence les causes, le déroulement et les conséquences des « Trois Glorieuses ».

Point méthode : Construire un schéma fléché

- au brouillon, commencer à lister toutes les idées prélevées dans les documents
- positionner les cases dans un ordre logique les unes par rapport aux autres
- tracer des flèches indiquant les liens de cause à effet entre les cases
- enfin affecter une couleur commune aux cases contenant les mêmes thématiques



Légende

Causes de la révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830)

Déroulement de la révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830)

Conséquences de la révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830)

C. Louis-Philippe I^{er} ou l'échec de la monarchie libérale : 1830-1848

Doc. 1 page 62 : « Louis-Philippe I^{er} prête serment sur la Charte »

Doc. 2 page 62 : « La Charte révisée de 1830 »

Doc. vidéoprojeté : « Portrait du nouveau roi »

- Dès son avènement, Louis-Philippe I^{er} prête serment sur une charte révisée et le drapeau tricolore est restauré. Très vite, les partisans du nouveau roi se divisent en deux tendances : le « Parti du Mouvement » (autour d'Adolphe Thiers) qui souhaite des réformes et le « Parti de la Résistance » (autour de François Guizot) qui estime que la Révolution de 1830 est finie et qui refuse les réformes. Dès mars 1831, le « Parti de la Résistance » est au pouvoir.

Doc. 1 page 63 : « Des espoirs déçus »

Doc. vidéoprojeté : « Une caricature républicaine de Louis-Philippe I^{er} »

Doc. 6 page 63 : « La campagne des banquets (1847-1848) »

- La Monarchie de Juillet (1830-1848) est contestée par ses opposants politiques (les légitimistes, favorables à la restauration des descendants de Charles X ou les bonapartistes, favorables à la restauration des descendants de Napoléon I^{er}) et par des émeutes populaires qui se multiplient dans un contexte de misère et de mauvaises récoltes (la révolte des canuts – ouvriers du textile – à Lyon en 1834). En 1835, l'attentat du républicain Giuseppe Fieschi contre Louis-Philippe I^{er} conduit le régime à adopter une série de lois répressives, appelées « lois de septembre », qui rétablissent de la censure (interdiction des caricatures politiques).

- À partir de 1840, François Guizot domine le gouvernement. Il mène une politique conservatrice : il refuse la réforme du suffrage censitaire (type de suffrage permettant seulement aux plus riches qui paient l'impôt électoral – le cens – de voter) afin d'assurer la prépondérance de la bourgeoisie et de la noblesse dans le vote. Le roi est de plus en plus perçu comme un « roi bourgeois », indifférent à la misère sociale. Face à cette intransigeance et à la crise économique qui aggrave les tensions à partir de 1846, l'opposition s'organise. La « campagne des banquets » (1847-1848) permet de contourner l'interdiction des réunions publiques. Conscient du danger, le gouvernement interdit un banquet républicain prévu le 14 janvier 1848 à Paris. Les organisateurs sont prêts à s'incliner mais la situation leur échappe totalement : la répression de cette manifestation ouvre la révolution de février 1848. Elle marque la fin de la Monarchie de Juillet puisque Louis-Philippe I^{er} abdique le 24 février 1848.

Conclusion

- Au congrès de Vienne, les vainqueurs de Napoléon réorganisent la carte de l'Europe et suppriment toute trace de la Révolution française et de l'Empire napoléonien. Ils restaurent l'ordre monarchique et écrasent les soulèvements populaires pour l'indépendance et la liberté. En France, les évolutions politiques sont proches de celles de l'Europe : la monarchie est restaurée et les frères de Louis XVI montent sur le trône. Par deux fois des révolutions éclatent : une en 1830 et une en 1848.

- **Les idées de liberté et d'indépendance ne parviennent pas à s'imposer en France et en Europe du fait de la réaction des grandes monarchies européennes à partir de 1815 (Autriche, Russie, Prusse, Angleterre) mais aussi du fait des fragilités des révolutionnaires du début du XIX^{ème} siècle.**

- En 1848, la révolution qui a lieu à Paris contribue à renverser définitivement la monarchie et permet l'instauration d'une République, ce qui ne se produit nulle part ailleurs lors des révolutions européennes de cette même année.